

II

(Actes pris en application des traités CE/Euratom dont la publication n'est pas obligatoire)

DÉCISIONS

CONSEIL

DÉCISION DU CONSEIL

du 14 mai 2007

portant nomination de sept membres et de cinq suppléants grecs au Comité des régions

(2007/370/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

a) en tant que membres:

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

— M. Panayotis PSOMIADIS, préfet de Thessalonique, en remplacement de M. Christos CHATZOPOULOS,

vu la proposition du gouvernement grec,

— M. Georgios PAPASTERGIOU, préfet de Pieria, en remplacement de M. Dimitrios STAMATIS,

considérant ce qui suit:

— M. Nikitas KAKLAMANIS, maire d'Athènes, en remplacement de Mme Theodora BAKOYANNI,

(1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE ⁽¹⁾ portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010,

— M. Andreas FOURAS, maire de Patras, en remplacement de M. Andreas KARAVOLAS,

(2) Six sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. CHATZOPOULOS, M. STAMATIS, Mme BAKOYANNI, M. KARAVOLAS, M. KAMARAS et M. TZANIKOS. Un siège de membre est devenu vacant à la suite de la démission de M. TZATZANIS. Cinq sièges de suppléants du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats de M. GEORGAKIS, M. KOUTSOULIS, M. MACHIMARIS, M. SPARTSIS et M. SPYRIDON,

— M. Grigorios ZAFIROPOULOS, maire de Halandri (Athènes), en remplacement de M. Pavlos KAMARAS,

— M. Dimitrios TSINGOUNIS, maire de Leonidio (Arcadia), en remplacement de M. Panayotis TZANIKOS,

DÉCIDE:

— M. Konstantinos TZATZANIS, conseiller à la préfecture du Pirée, en remplacement de M. Konstantinos TZATZANIS, conseiller municipal du Pirée;

Article premier

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

b) en tant que suppléants:

— M. Konstantinos KONTOYORGOS, préfet d'Evritania, en remplacement de M. Theodoros GEORGAKIS,

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.

- M. Dimitrios DRAKOS, préfet de Messinia, en remplacement de M. Georgios KOUTSOULIS,
- M. Dimitrios KALOGEROPOULOS, maire d'Egaleo (Athènes), en remplacement de M. Georgios MACHIMARIS,
- M. Dimitrios PREVEZANOS, conseiller à la municipalité de Skiathos (Magnissia), en remplacement de M. Ioannis SPARTSIS,
- M. Spyros SPYRIDON, conseiller à la préfecture d'Athènes-Le Pirée, en remplacement de M. Spyros SPYRIDON, maire de Poros.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 14 mai 2007.

Par le Conseil
Le président
F.-W. STEINMEIER